

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 MARS 2014

EXPOSITION ANORMALE A LA RADIOACTIVITE DANS UNE MAISON D'HABITATION A BESSINES (87)

Dans le cadre du programme de recensement des lieux de réutilisation des stériles miniers d'uranium mené par AREVA à la demande de l'Etat dans les zones concernées par des exploitations minières, les services de l'Etat ont été informés le 10 mars 2014 de la présence en quantité anormale de radon dans la cave et les pièces d'une habitation construite au début des années 1960 sur la commune de BESSINES-SUR-GARTEMPE (Haute-Vienne).

Après investigations sur place, il apparaît que, outre des stériles miniers, des résidus de traitement de minerai d'uranium ont été utilisés en remblais sous cette habitation et sont à l'origine des concentrations de radon mesurées. La présence de tels résidus en dehors des sites miniers et des lieux de stockage autorisés est tout à fait anormale et contraire à la réglementation.

Si le radon est un gaz qui se dilue facilement dans l'air extérieur, son confinement dans l'habitat est susceptible de provoquer d'importants niveaux de concentration. Or l'exposition prolongée à une concentration élevée de radon peut présenter des risques pour la santé.

Les teneurs de radon enregistrées dans la maison ont fait l'objet d'une évaluation et d'analyses complémentaires par un laboratoire agréé. Ils révèlent des niveaux de radon significativement supérieurs aux valeurs maximales observées dans la région Limousin.

La préfecture du Limousin a décidé de procéder, dès le 21 mars, au relogement des habitants de cette maison.

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a été immédiatement missionné par l'Etat pour réaliser des mesures approfondies, et proposer aux personnes concernées un examen destiné à évaluer de manière la plus précise possible leur exposition et le risque sanitaire encouru par les personnes exposées.

Les occupants y ayant exercé pendant plusieurs années une activité de garde d'enfants, la préfecture a réalisé un recensement complet des enfants concernés : vingt-deux enfants de seize familles y ont été accueillis entre 2000 et 2014.

Les familles des enfants concernés sont contactées à partir du 26 mars et seront rencontrées afin de les informer de la situation et des mesures d'accompagnement qui leur seront proposées.

Une enquête administrative est aussi diligentée.

Les services de l'Etat prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer la prise en charge des personnes concernées et garantir une totale transparence sur cette situation.

Contact presse :

Alain CASTANIER,

secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne

05 55 44 18 00